



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mercredi 17 décembre 2025 à 17H

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 décembre 2025 à 17 h dans le bureau des Elues du CCAS en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Bastien	GUIMARD	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉE :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
--------	-------	---------------	---

EXCUSÉS :

Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé

ABSENT :

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 17h.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} au 30 novembre 2025 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 10 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 1 640 € et
- 4 familles d'aides financières pour un montant total de 5 020.87 €.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 NOVEMBRE 2025

Madame Rouchon indique que le procès-verbal a été transmis aux administrateurs avec la convocation.

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU CCAS

Madame Rouchon indique que l'administration a transmis le budget le 2 décembre 2025 aux Administrateurs soit 12 jours francs avant la tenue de la réunion, conformément aux dispositions de la nomenclature M57.

Madame Rouchon informe qu'en réponse à la question écrite de Monsieur Nougier concernant l'augmentation des produits des services, les éléments ci-dessous lui ont été communiqués :

Le calendrier budgétaire du CCAS a été avancé cette année.

Le budget primitif 2026 est soumis au vote avant la reprise des résultats de l'année 2025, contrairement à la pratique habituelle.

En conséquence, l'excédent de fonctionnement 2025 n'apparaît pas dans les prévisions de recettes du budget 2026, contrairement aux années précédentes. Or, le budget doit être toujours être voté en équilibre.

Afin de préserver la sincérité budgétaire, il a été choisi d'inscrire une augmentation du montant des recettes du chapitre 70, plutôt que de minorer les dépenses dans l'attente de l'affectation du résultat.

Il est précisé que ce surcroît de recettes fera l'objet d'une annulation à due concurrence lors du vote budget supplémentaire 2026.

Madame Rouchon mentionne que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice.

Le Budget Primitif de l'exercice 2026 du CCAS prend en compte des orientations et des besoins recensés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour l'exercice 2026, le budget continue de financer les dépenses dorénavant traditionnelles pour le CCAS notamment dans les domaines du maintien à domicile des seniors et de l'aide aux personnes les plus vulnérables.

Le budget 2026 maintient ainsi un fort accent sur la solidarité en poursuivant les actions sociales engagées.

Cette délibération a pour objet d'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois pour l'année 2026 arrêté, en équilibre, en section de fonctionnement à 4 150 000 euros et en section d'investissement à 500 000 euros et de voter le budget primitif du CCAS : au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau du chapitre en section d'investissement.

Approuvée à l'unanimité.

 2/5

4 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) – Année 2027

Madame Rouchon informe que le CCAS se voit attribuer chaque année une subvention de fonctionnement par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Ainsi, la Conseillère en Économie Sociale et Familiale du CCAS mobilise une partie de son activité à accompagner les familles en difficulté locative pour leur permettre de se maintenir ou de retrouver un logement.

Au titre de l'exercice 2025, le montant global de la subvention perçue à ce jour correspond à 15 750 €. Afin de bénéficier de cette subvention au titre de l'année 2027, le Conseil Départemental sollicite une nouvelle délibération du CCAS autorisant cette demande.

La délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, au titre de l'année 2027, dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Social lié au Logement (ASLL).

Approuvée à l'unanimité.

5 – Création d'emplois saisonniers pour l'année 2026

Madame Rouchon informe que durant la période estivale, le CCAS est amené à recourir à des emplois saisonniers pour permettre de participer au dispositif OYES, entièrement financé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (recrutement d'un agent à temps plein en juillet, en août et en septembre).

Dans le cadre du renouvellement du dispositif départemental OYES (Hauts-de-Seine Étudiants Séniors), durant l'été 2026, en lien avec le Département des Hauts-de-Seine, le CCAS souhaite recruter des agents de « convivialité », avec un profil étudiant.

Ces jeunes seront chargés de réaliser des appels et des visites de convivialité auprès des seniors.

Les postes sont proposés, pour une durée d'un mois, à des jeunes qui acquièrent ainsi une première expérience du monde du travail.

Comme les années précédentes, ces emplois saisonniers seront recrutés dans la filière technique correspondante aux fonctions exercées sur des grades de catégorie C à l'échelon 1.

S'agissant d'emplois non permanents à temps complet, les conditions de rémunération sont celles relatives aux grilles indiciaires afférentes aux grades concernés sans versement de régime indemnitaire.

La délibération a donc pour objet de créer les postes correspondants, à savoir :
3 postes d'adjoint technique pour les mois de juillet, août et septembre.

Approuvée à l'unanimité.

6 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – État d'avancement du plan d'actions 2024 -2026

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité professionnelle intéressant le fonctionnement de la Collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Il s'agit également de présenter l'état de la mise en œuvre du plan d'action 2024 – 2026 en matière d'égalité professionnelle.

Ce plan s'articule autour de six objectifs :

- Objectif N°1 : Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers,
- Objectif N°2 : Favoriser l'évolution des parcours professionnels,
- Objectif N°3 : Appliquer une rémunération attractive et égalitaire,
- Objectif N°4 : Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale,



- Objectif N°5 : Prévenir les discriminations, les actes de violences, les situations de harcèlement et les agissements sexistes,
- Objectif N°6 : Traiter les discriminations, les actes de violences, les situations de harcèlement et les agissements sexistes.

Chaque objectif est décliné autour d'actions avec un indicateur de suivi et une date de mise en œuvre.

Il est précisé que cette délibération a aussi été adoptée lors du dernier Conseil municipal.

La délibération a pour objet de présenter au Conseil d'administration du CCAS le rapport égalité pour l'année 2025 et l'état d'avancement du plan d'action 2024-2026.

Prend acte.

7 – Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs aux contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements techniques situés dans divers bâtiments

Depuis 2021, la Ville organise la procédure de mise en concurrence pour les contrôles périodiques réglementaires des installations et des équipements techniques situés dans leurs bâtiments, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes constitué avec la Centre Communal d'Action Sociale de Levallois.

Madame Rouchon informe que ce marché concerne principalement la résidence seniors Lorraine.

Les marchés arriveront à leur terme le 11 juillet 2026.

En complément, il est précisé qu'il s'agit de mutualiser les procédures de passation des marchés en constituant un nouveau groupement de commandes, en application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique. Une convention définissant ses conditions de fonctionnement a ainsi été établie.

La Ville sera le coordonnateur du groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché sera celle de la Ville. Elle attribuera le marché et rendra son avis lorsque celui-ci est requis en cas de modifications.

La Ville aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes et assurera également le suivi des marchés. L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

La délibération a pour objet d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

À la fin de l'ordre du jour, des informations complémentaires relatives à l'activité du CCAS sont communiquées.

Madame Rouchon annonce la poursuite du dispositif « Vétérinaires Pour Tous » au cours du premier trimestre 2026. Ce dispositif permet une prise en charge vétérinaire pour les animaux de compagnie (chiens, chats et furets) de personnes en situation de précarité. Les permanences sont prévues au Pavillon des fêtes les jeudis 12 février et 12 mars de 14h20 à 17h20

Il est précisé que les administrateurs peuvent orienter des personnes dès lors que celles-ci perçoivent des minima sociaux.

Les critères d'éligibilité sont :

- ne pas être impossible.
- **ET** bénéficier de l'un des minima sociaux suivants : RSA, AAH, ASS, ASPA OU être dans l'une de ces situations : étudiant boursier, apprenti majeur, sans domicile fixe ou en situation difficile attestée par le CCAS.
- **ET** être le propriétaire enregistré de l'animal (il doit être identifié à l'ICAD au nom de la personne), si l'animal n'est pas identifié, il le sera dans le cadre de la prise en charge.



Madame Rouchon indique également que le CCAS assure la prise des rendez-vous ainsi que la vérification de l'ensemble des critères d'éligibilité.

Enfin, en complément des informations relatives à l'activité du service, Madame Combelle souligne que le conditionnement en plastique des barquettes individuelles des portages de repas à domicile est progressivement remplacé par des box inox réutilisables.

Enfin, en ce qui concerne les déjeuners de Noël au sein du restaurant de la Planchette, ils sont programmés comme suit :

- le dansant se tiendra le jeudi 18 décembre et
- le non-dansant le samedi 20 décembre 2025.

À l'issue de la réunion, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe de la date du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra dans les bureaux du CCAS de la mairie le lundi 2 février 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 17h20.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS